



Formulaire obligatoire
Article 46 C de l'annexe III
au Code général des
impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2072-S-SD
DÉCLARATION RELATIVE
AUX REVENUS PERÇUS
AU TITRE DE L'ANNÉE
2019

horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr,
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service où il
convient de renvoyer un
exemplaire préidentifié de
la présente déclaration

S.I.E PARIS 16E SUD
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16

Identification du destinataire

MICHEL THOMAS S.C.I.
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16 ieme

Adresse du déclarant si elle
est différente du destinataire

SIE	N° de dossier	Clé	Régime	Code, service
7570301	323973	83	EM	651
N° SIREN		378798995		

**LE DÉPÔT DE VOTRE DÉCLARATION DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EFFECTUÉ PAR VOIE
DÉMATÉRIALISÉE DÈS CETTE ANNÉE.**

**Vous pouvez saisir votre déclaration en ligne à partir de « VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL »
sur le site impots.gouv.fr.**

**Pour pouvoir déclarer en ligne, vous devez créer votre espace abonné. Pour vous aider dans
vos démarches, vous pouvez vous reporter à la notice n°2072-S-NOT-SD rubrique
« Télédéclaration de votre N°2072-S ».**

**À COMPTER DE 2021 (REVENUS 2020), LE FORMULAIRE PAPIER N°2072-S-K NE VOUS SERA
PLUS ADRESSÉ PAR VOIE POSTALE.**

**La date limite légale de dépôt de cette déclaration est fixée au 2^{ème} jour ouvré qui suit le 1^{er} mai soit
le 5 mai 2020, mais vous disposez d'un délai supplémentaire de 15 jours lorsque vous télédécarez
vos résultats.**

Nombre d'annexes :

2072-S-A1 : 2072-S-A2 :

I - RÉSULTAT NET À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS

R1	Revenus bruts (total des lignes 5+23-24+26 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1- SD)	674 479	R2	Paiement sur travaux (total des lignes 9 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)	2 525
R3	Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts (total des lignes 18 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1- SD)	78 200	R4	Intérêts d'emprunts (total des lignes 21 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)	
R5	Revenu net (+) ou déficit net (-) (total des lignes 27 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)	596 279			

Date et signature :

12/05/2020

THIBAUT THOMAS

Téléphone :

0467263191

Courrier électronique :

thibault.thomas34@neuf.fr

II – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NON SOUMISE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dénomination de la société	MICHEL THOMAS S.C.I.		
Adresse de la société	67 BOULEVARD EXELMANS 75016 PARIS 16 ieme		
Adresse du siège social au 1 ^{er} janvier 2019	67 BOULEVARD EXELMANS 75016 PARIS 16 ieme		
Adresse du siège social en cas de changement au cours de l'année 2019			
Date de clôture de l'exercice comptable	31/12/2019		
Nom du gérant	THIBAUT THOMAS		
Adresse du gérant	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN		
N° de téléphone du gérant			
Nom du comptable	DGL EXPERTS CONSEILS		
Adresse du comptable	2 RUE RENE GOMEZ 34500 BEZIERS		
N° de téléphone du comptable	0467092727		
Nom du conseil			
Adresse du conseil			
N° de téléphone du conseil			
Nom de l'administrateur de biens			
Adresse de l'administrateur de biens			
N° de téléphone de l'administrateur de biens			
Nombre d'associés	4		
Nombre total de parts dans la société au 1 ^{er} janvier 2019	1 500,00		
Montant nominal des parts au 1 ^{er} janvier 2019	5		
Montant nominal des parts au 31 décembre 2019			5
Augmentation du nombre de parts au cours de l'année 2019	OUI : ☐	NON : ☒	Nombre de parts en plus :
Diminution du nombre de parts au cours de l'année 2019	OUI : ☐	NON : ☒	Nombre de parts en moins :

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS OU CHARGES RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 AUTRES QUE LES REVENUS DES IMMEUBLES

R6	Montant global des produits financiers réalisés par la société immobilière en €	
R7	Montant global des produits exceptionnels (plus-values de cession) ⁽¹⁾ réalisés par la société immobilière en €	
R8	Montant global des charges exceptionnelles (moins-values de cession) ⁽²⁾ réalisées par la société immobilière en €	

¹ Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

² Les moins-values de cession sont les moins-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

IV- LISTE DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

	Adresse des immeubles détenus au titre de l'année 2019	Nombre de locaux	Déduction spécifique*	Nature de l'immeuble*		En cas d'acquisition de l'immeuble au titre de l'année 2019, cocher la case
				A*	B*	
IV-1	220 BOULEVARD DE LA VILLETTE 75019 PARIS	6		U		☐
IV-2						☐
IV-3						☐
IV-4						☐
IV-5						☐
IV-6						☐

* Les codifications sont mentionnées sur la notice disponible en ligne sur le portail «impots.gouv.fr».

V – IDENTIFICATION DES TIERS AUTRES QUE DES ASSOCIÉS BÉNÉFICIAIRE GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D'UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

	Identité du tiers bénéficiaire	N° SIREN	Adresse si elle est différente de celle de l'immeuble dont il détient gratuitement la jouissance	Immeubles attribués en jouissance - Immeuble n°
V-1				IV....
V-2				IV....
V-3				IV....
V-4				IV....
V-5				IV....
V-6				IV....

VI – CESSIION DE PARTS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

[illegible]

XI :ANNEXE LIBRE :

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

VII – DÉTERMINATION DES REVENUS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SELON LA RÈGLE DES REVENUS FONCIERS

RECETTES		Immeubles					
		Montant en €					
		IV ...	IV ...	IV ...	IV ...	IV ...	IV ...
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	648 708					
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires	25 771					
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance						
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectées à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers						
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1 + 2 +3 +4)	674 479					
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES							
6	Frais d'administration et de gestion	34 689					
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local)	120					
8	Primes d'assurance	12 796					
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (voir notice pour les modalités dérogatoires applicables aux dépenses de travaux 2019)	2 525					
11	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire						
12	Indemnités d'éviction, frais de relogement						
13	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée)	26 029					
14	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée	14 938					
15	Déduction de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018						
16	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs	12 897					
17	Montant de la déduction spécifique						
18	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+11+12+13+14+15-16+17)	78 200					
21	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles						
22	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-18-21)	596 279					
23	Réintégration du supplément de déduction						
24	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés						
25	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) (lignes 22+23-24)	596 279					
26	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés						
27	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS Total de l'ensemble des colonnes de la ligne 25 + ligne 26		596 279				

VIII – CESSIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

	Date de la cession réalisée par la société immobilière	Montant de la cession réalisée (cession de parts ou de cession d'immeubles) en €	Méthode de calcul des parts cédées par la société immobilière
1			
2			
3			
4			
5			

REVENUS PERÇUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

ANNEXE 2

2072-S-A2-SD

IX – LISTE DES ASSOCIÉES ET USUFRUITIERS ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

A – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS

		Associé n°A.. ^{1.}	Associé n°A.. ^{2.}	Associé n°A.. ^{3.}	Associé n°A.. ^{4.}
1	Nom	THOMAS	THOMAS	BLONDEL	THOMAS
2	Nom marital			THOMAS BLONDEL	
3	N° de SIREN				
4	Prénom	ERIC	DIDIER	ANNE MARIE	THIBAUT
5	Date de naissance	26/10/1954	16/12/1956	09/11/1926	06/02/1958
6	Lieu de naissance	ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX	PARIS	ISSY LES MOULINEAUX
7	Adresse au 1 ^{er} janvier 2019	2 PLACE ROYALE RESIDENCE LE SIECLE 78000 VERSAILLES	2 PLACE ROYALE RESIDENCE LE SIECLE 78000 VERSAILLES	67 Boulevard EXELMANS 75016 PARIS	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN
8	Adresse au 31 décembre 2019 en cas de changement d'adresse au cours de l'année				
9	Date d'entrée dans la société immobilière				
10	Date de sortie de la société immobilière				
11	Nombre de parts détenues en pleine propriété dans la société immobilière au 31 décembre 2019	376,00	376,00		376,00
12	Montant nominal des parts détenues au 31 décembre 2019	5	5	5	5
13	Acquisition(s) de parts au cours de l'année 2019	☐	☐	☐	☐
14	Cession(s) de parts au cours de l'année 2019	☐	☐	☐	☐
15	Immeuble(s) dont l'associé a la jouissance gratuite	IV...	IV...	IV...	IV...
16	Nombre de parts détenues en nue-propriété	124,00	124,00		124,00
17	Nombre de parts détenues en usufruit			372	
18	Détenteur(s) de l'usufruit	A.. ^{3.} A... A...	A.. ^{3.} A... A...	A... A... A...	A.. ^{3.} A... A...
19	Quote-part du montant de la moins-value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R8 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
20	Quote-part du montant de la plus-value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R7 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
21	Quote-part du montant des produits financiers réalisés par la société immobilière (case R6 du cadre III*quote-part de détention dans la société)				
22	Montant des rémunérations et avantages en nature attribués				
23	Intérêts des comptes courants d'associés				

A – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS

		Associé n°A.1.	Associé n°A.2.	Associé n°A.3.	Associé n°A.4.
A	Quote-part des revenus bruts (lignes 5+ 23-24+26 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD*quote-part détenue dans la société immobilière)	168 957	168 957	167 608	168 957
B	Quote-part des frais et charges déductibles (ligne 18 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD*quote-part détenue dans la société immobilière)	19 589	19 589	19 433	19 589
C	Quote-part des intérêts d'emprunt (ligne 21 de l'ensemble des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – quote-part détenue dans la société immobilière)				
D	Quote-part du revenu net ou déficit (A – B – C)	149 368	149 368	148 175	149 368